


# REGLEMENT

# DU CONCOURS DE SOUPES 2027

# MARMITON

1. L'association SOLIDARITÉ-ÉVÈNEMENTS- LOISIRS (SEL) et l'Office du Tourisme de ROQUEBRUNE SUR ARGENS, organisent un concours de soupes le **samedi 16 Janvier 2027**, sur la Place Alfred Perrin à ROQUEBRUNE SUR ARGENS, **à partir de 18h.**

**2**. Le concours de soupes est ouvert à toutes personnes (non professionnelles de la gastronomie)y compris mineures (sous la responsabilité des parents), aux associations, écoles, maisons de retraite…. L'inscription est gratuite mais limitée à 15 concurrents. Il sera alloué à chaque « marmiton », **une participation de 120€** pour le couvrir de ses frais d'achat des ingrédients**.** Si le nombre de participants est supérieur à 15 ou si les recettes proposées sont très proches, l'organisation se réserve le droit de présélectionner les participants.

**3**. Les inscriptions sont gratuites et doivent être transmises **avant le 04 Janvier** à l'Office du Tourisme soit sur place soit par courrier : Place Germain Ollier 8320 ROQUEBRUNE SUR ARGENS . **Le bulletin d'inscription est à retirer à l'Office du Tourisme ou en ligne** village@roquebrunesurargens.fr

**4**. Seules les soupes maison, chaudes ou froides sont acceptées (les soupes en briques, en sachet, à base d'alcool, sont interdites). Stands et tables, points de chauffage et bols pour la dégustation, seront mis à la disposition des « marmitons » par les organisateurs.

**5**. Pour la réalisation de la soupe nous vous engageons à faire preuve d'imagination pour éviter que plusieurs recettes proches soient proposés, tout en cherchant à utiliser au maximum des produits de saison et du terroir. La recette doit être décrite avec un maximum de détails : quantité, ingrédients, temps de cuisson… Chaque « marmiton » exposera sa soupe sur une table qu'il mettra librement en scène avec un maximum d'humour. Un prix sera décerné au **stand le mieux décoré.**

**6**. Chaque « marmiton »devra préparer au **minimum 15 litres** de soupe et même plus, pour le bonheur du public, étant entendu que celui-ci, après dégustation, **désignera le vainqueur du « prix public ».**

**7**. Chaque « marmiton », se munira à sa convenance, de plusieurs marmites, de son moyen de chauffage, d'un ou plusieurs thermos et d'une louche. Les appareils à gaz sont exclus. **Toutefois, la SEL mettra à la disposition de chaque marmiton une marmite et une plaque à induction.**

**8.** Dès son arrivée au point d'accueil à partir de **15h30** , le « marmiton » donnera aux organisateurs en échange d'un numéro, son nom, celui de sa soupe (humour conseillé) **et un échantillon de celle-ci dans un bocal remis par l'organisateur, le tout à destination des membres du Jury Professionnel**.

**9**. **Deux récompenses seront attribuées aux Marmitons :**
-le **Prix du Jury** composé de professionnels de la gastronomie : ce jury délibèrera en fonction de plusieurs critères d'évaluation : la saveur et le gout/ la consistance et l'aspect/ l'originalité de la recette / la présentation du stand et de la soupe (nappe, soupière, tenue de cuisinier, décoration …)
-et le **Prix du Public** : Chaque personne du public votera anonymement **une fois** pour sa soupe préférée.

Le participant ayant remporté le plus de votes sera le vainqueur du concours et se verra récompensé de divers lots.
Les prix remis n'auront qu'une valeur symbolique et la principale récompense sera la chaleur des échanges et la convivialité qui circulera entre les stands, le tout dans la bonne humeur, à chaque marmiton de la transmettre autour de lui.

**10** En cas d'intempéries ou de force majeure le concours sera reporté à une date ultérieure.

**11**. Les candidats acceptent la publication gracieuse de leur recette et de leur photographie sur tous supports média.

**12 La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement**.